

# PLUi

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble  
Grand Paris Seine & Oise



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA  
PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN  
DATE DU 19 DECEMBRE 2024

## BILAN DE LA CONCERTATION

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi –  
Projet de renouvellement urbain du quartier Beauregard à Poissy

### ANNEXE 1 – Tableau des contributions

ID Unique	Provenance	Date de dépôt	Publication	Ville	Objet de la contribution	Texte de la contribution	Thèmes de la contribution
@1	E-registre	02/10/2024 23h10	oui	Poissy	Nuisances et perd du valeur du bien immobilier	Bonjour,Actuellement, nous habitons depuis une trentaine d'années, Sur le plateau de Beaugard à Poissy, Je suis propriétaire, après la réunion Aux centre André-Malraux, vous aller planter un nouveau bâtiment devant mon balcon et vous allez empêcher l'ensoleillement, vous allez supprimer d'espace verte sous mon balcon, vous allez supprimer l'espace de jeux de mes enfants et le transformer en parking.Mais, nous avons investi à notre immeuble sur un plan fourni par le vendeur au près de notaire, pour espaces verts, air de jeux, des places parking vaste! ASL de Beaugard peut modifier, transformer, effectuer entretien mais il aucun droit de vendre parcelles de terrain qui est appartient au collectivité !Après le transformation que nous allons jamais accepté, Nuisances va augmenter, Nos biens vont perdre son valeur ! Donc, ?l y a un injustice, Je conteste formellement votre initiative et je vais demander ouvrir une voie de recours en justice.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants
@2	E-registre	02/10/2024 23h10	oui	Poissy	Nuisances et perd du valeur du bien immobilier	Bonjour,Actuellement, nous habitons depuis une trentaine d'années, Sur le plateau de Beaugard à Poissy, Je suis propriétaire, après la réunion Aux centre André-Malraux, vous aller planter un nouveau bâtiment devant mon balcon et vous allez supprimer d'espace verte sous mon balcon, vous allez supprimer l'espace de jeux de mes enfants et le transformer en parking.Mais, nous avons investi à notre immeuble sur un plan fourni par le vendeur au près de notaire, pour espaces verts, air de jeux, des places parking vaste! ASL de Beaugard peut modifier, transformer, effectuer entretien mais il aucun droit de vendre parcelles de terrain qui est appartient au collectivité !Notre secteur est en entier, on peut vendre nos terrains collectif au promoteur de constructions !Après le transformation que nous allons jamais accepté, Nuisances va augmenter, Nos biens vont perdre son valeur ! Donc, ?l y a un injustice, Je conteste formellement votre initiative et je vais demander ouvrir une voie de recours en justice.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants
@3	E-registre	03/10/2024 09h10	oui	Poissy	Contestation	Bonjour, Je suis propriétaire d'un appartement (...), j'ai consulté le PLU et le projet d'aménagement proposé. C'est une réelle régression que nous allons subir avec la suppression d'un espace vert qui était ma motivation principale pour acheter mon logement actuel. Il a été proposé de construire un bâtiment à la place de l'espace vert ! Aussi, il est prévu d'aménager un qui se trouve juste derrière l'immeuble, pour le transformer également, alors que nous avons déjà une crise de stationnement. Les voitures sont laissées généralement sur les trottoirs piétons car les habitants n'ont pas d'alternatives ! La mise en place du nouveau plan d'aménagement va accentuer cette crise. Je m'oppose radicalement à ce projet et je tiens à le signaler haut et fort!	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier
@4	E-registre	03/10/2024 09h10	oui	Poissy	Opposition à la suppression de l'espace vert	Bonjour, Je tiens à vous exprimer mon opposition quant à la suppression de l'espace vert et de l'aire de jeux (...). Toujours plus de bâtiments et moins de vert... Ce projet ne tient compte que d'un rendement habitable et non du cadre de vie ni du bien être des habitants. Propriétaire (...)	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants
@5	E-registre	03/10/2024 12h10	oui	Poissy	Contestation	Bonjour, Je fais suite à l'ouverture de la concertation publique du PLU. Mon logement, (...), est directement concerné par votre projet de construction de 60 logements neufs dans la zone LRYE sud (C3 sur le plan). Il est absolument inacceptable de prévoir un nouveau bâtiment dans une zone déjà largement urbanisée, où se trouvent déjà une tour et deux bâtiments. Ajouter un immeuble supplémentaire aggraverait considérablement la situation. Actuellement, cet emplacement sert de parking, un espace constamment saturé, au point que les habitants sont contraints de se garer sur les trottoirs. Supprimer ce parking serait une décision irresponsable et rendrait la vie locale encore plus difficile. Je vous demande de reconsidérer cette décision.	Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement
@6	E-registre	03/10/2024 12h10	oui	Poissy	Opposition ferme et mobilisation ferme pour préserver notre cadre de vie !	En tant qu'habitant (...), j'exprime mon opposition ferme à ce projet qui détruit le cadre de vie et supprimer les espaces verts... Nous avons acheté nos appartements dans des conditions particulières (parking, espace vert pour les enfants et les familles) et vous voulez maintenant nous sacrifier pour financer vos projets ! Nous n'avons identifié aucune valeur ajoutée à part transformer les espaces verts en béton (suppression de 50% des espaces verts – qui passe à une suppression totale pour certaines résidences !) Au lieu de nous aider à améliorer et rénover nos habitats, vous préférez cacher la misère derrière des nouvelles constructions au déterminent de notre bien-être et le bien-être de nos enfants. Je suis surpris du niveau complicité de la marie de Poissy et de pouvoir public avec les bailleurs sociaux ! Nous n'accepterons jamais d'être une variable d'ajustement dans une formule financière imaginé ! Nous n'accepterons jamais de détruire le cadre de vie de nos enfants ! Nous n'utilisons tous les moyens possibles pour bloquer ce projet ! Notre mobilisation sera infaillible pour défendre notre droit d'exister et d'être visibles ! Si notre présence agresse visuellement les visiteurs de Poissy, je propose à bailleur social de racheter son immeuble !	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants

@7	E-registre	03/10/2024 13h10	oui	Poissy	Opposition ferme	J'habite à beauregard depuis une quarantaine d'années , et quelle mauvaise surprise de voir l'évolution envisagée ; du béton et encore du béton ! Soit disant pour « améliorer l'attractivité du quartier en s'appuyant sur un renouveau de l'image résidentielle ». En devenant propriétaire, nous espérons garder notre cadre de vie : les squares et espaces verts. Avec ce projet aberrant, on augmenterait le nombre d'habitants et on diminuerait les places de parking : pas très logique ... quel est l'enjeu( à part financier pour certains )? entasser les gens et continuer à créer encore plus de problèmes? Les transports, l'entretien ( des voies, encombrants ...), les places de parkings ( déjà en nette diminution) sont déjà problématiques. Essayons plutôt de régler les problèmes au lieu de les aggraver. Je m'oppose donc fermement à ce projet destructeur	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Insuffisance des services face à la densification Disparition des espaces de jeux pour enfants
@8	E-registre	03/10/2024 13h10	non	Poissy	Avis, négatif pour le projet	BonjourJe suis totalement en désaccord avec ce projet incohérent pour le quartier de Beauregard.Effectivement j'habite (...) depuis années 90. Actuellement je remarque que ce secteur A plus besoin d'espaces verts espace de jeu et surtout plus d'espace de parking. Et de sécurité ce que j'attends de la ville et justement l'inverse en créant plus d'espace familiaux Cordialement.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Nombre de places de stationnement Disparition des espaces de jeux pour enfants
@9	E-registre	03/10/2024 19h10	oui	Poissy	Concertation publique	Suite à l'ouverture de la concertation publique, je vous fais part de mon total désaccord quant à la réalisation du projet de construction de logements dans la zone LRYE sud (C3 sur le plan).Mon logement est situé (...) avec une vue traversante du côté séjour aire de jeux végétalisée et du côté cuisine espaces verts et parking.Il est complètement aberrant de penser construire un immeuble en lieu et place d'un parking qui ne suffit plus à accueillir les véhicules des résidents et qu'en est-il de l'aire de jeux ? Une voie de circulation...On essaie de nous faire croire que ces modifications vont améliorer le cadre de vie mais bien au contraire ce sera une urbanisation à outrance et un cadre de vie sérieusement dégradé.Aussi je vous demande de bien vouloir revoir ce projet irrationnel.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants
@10	E-registre	03/10/2024 19h10	oui	Poissy	Ajout de bâtiments à l'angle de la rue de Villiers et de l'avenue du maréchal Lyautey	Je suis propriétaire d'un logement (...).On s'attendait à une amélioration du cadre de vie.Mais on se rends compte que ce projet va considérablement compliquer notre quotidien.La galère de stationnement est déjà d'actualité avec la clôture des parkings des him toit et joie et toutes les résidences Côté du centre hospitalier, es places de parking sont convoitées par les gens qui n'ont pas le choix que de se garer là à défaut d'avoir du choix. Ajouter du béton et des bâtiments est à la place des espaces verts et des arbres est la pire décision.On demande un appuis de la mairie pour améliorer la viabilité de ces résidences qui n'ont pas de parking, au sous-sol ni à côté, pas de proposition d'amélioration de l'habitat. Merci de revoir ce plan qui nous est très préjudiciable.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier
@11	E-registre	04/10/2024 20h10	oui	Poissy	VIVE opposition	Par la présente, je souhaite exprimer ma vive opposition au projet de construction d'immeubles à l'emplacement de l'actuel espace vert et parking, (...). Ce projet aura des conséquences néfastes sur la qualité de vie des habitants de ce quartier et ne tient pas compte de l'intérêt général.La suppression de cet espace vert aura des conséquences particulièrement néfastes pour les enfants du quartier. Privés de leur terrain de jeux habituel, ils seront contraints de rester enfermés à l'intérieur, ce qui aura un impact négatif sur leur santé physique et mentale. De plus, cet espace était un lieu de socialisation important pour les jeunes, favorisant les échanges et le développement de liens sociaux.Par ailleurs, la suppression des places de parking va rendre encore plus difficile le stationnement pour les résidents. Il est indispensable de prendre en compte les besoins des habitants en matière de mobilité et de ne pas les pénaliser par de telles décisions.De plus, les nouvelles constructions projetées vont engendrer une perte d'ensoleillement significative pour nos logements. Cette diminution de la luminosité aura un impact négatif sur notre confort de vie au quotidien et entraînera une dépréciation de nos biens immobiliers	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants

@12	E-registre	05/10/2024 11h10	oui	Poissy	Opposition au PLU poissy-beau regard (C1,C2,C3)	<p>Objet : Opposition au projet d'aménagement C3;Remplacement du parking par 60 logementsMadame, Monsieur,Je me permets de vous écrire en tant que propriétaire concerné(e) par le projet d'aménagement C3, qui envisage le remplacement du parking et d'un espace de verdure (...) par la construction de 60 logements. Je souhaite exprimer mon opposition à ce projet pour plusieurs raisons d'ordre urbanistique et environnemental.</p> <p>1. Insuffisance des infrastructures existantes La densification excessive liée à l'ajout de 60 logements ne semble pas compatible avec les infrastructures actuelles du quartier. L'accès à des équipements publics essentiels, comme les écoles, les transports en commun, et les services de santé, est déjà sous tension. La création de nouveaux logements sans renforcement parallèle des infrastructures créerait des déséquilibres dans le tissu urbain.</p> <p>2. Réduction du nombre de places de stationnement Le remplacement d'un parking par des logements pose un problème majeur de gestion des mobilités, d'autant plus dans un quartier où le stationnement est déjà difficile. Les espaces de stationnement publics sont souvent saturés, et la suppression d'un parking augmenterait les difficultés pour les habitants et les visiteurs, aggravant la circulation et la congestion urbaine.</p> <p>3. Problèmes de circulation et de sécurité routière L'implantation de ces logements, en augmentant la densité de population, va accroître la circulation automobile dans une zone déjà très fréquentée. Cela pourrait générer de nouveaux problèmes de sécurité routière, notamment aux heures de pointe, et détériorer la qualité de vie des habitants du quartier.</p> <p>4. Atteinte à la qualité environnementale et au cadre de vie Le projet risque de dégrader la qualité environnementale du quartier en supprimant des espaces nécessaires à la respiration urbaine. Ce parking, même s'il est minéralisé, constitue un espace dégagé qui participe à l'aération du quartier et à la gestion des îlots de chaleur. Remplacer cet espace par une structure dense risque d'augmenter la pression environnementale sur le quartier (pollution de l'air, nuisances sonores, etc.).</p> <p>5. Non-conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Selon les dispositions actuelles du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire de respecter certains critères en matière de densité et de mixité des fonctions urbaines. Le projet de construction de 60 logements semble aller à l'encontre des orientations du PLU concernant la gestion de la densification et de l'aménagement des espaces publics. Pour ces raisons, je sollicite une réévaluation approfondie de ce projet. Il me paraît essentiel que des alternatives plus équilibrées, respectueuses de l'environnement et des besoins des habitants, soient envisagées afin de préserver l'harmonie urbanistique du quartier.Je reste à votre disposition pour tout échange ou participation aux prochaines concertations publiques sur ce projet.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.Ps: Je ne mets en avant que plusieurs aspects fondamentaux du droit et de la réglementation en matière d'urbanisme en France, en se concentrant sur les impacts potentiels sur les infrastructures, l'environnement et la qualité de vie.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Insuffisance des services face à la densification</p>
@13	E-registre	05/10/2024 11h10	non	Poissy	Aberration construction beauregard	<p>Beauregard est déjà saturé dans les places limites de parking et vous allez retirer et construire d'autres logements.. je prédis un flop et une ghettoisation de beauregard</p>	<p>Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement</p>

@14	E-registre	05/10/2024 12h10	non	Poissy	Opposition au projet d'aménagement C3 - Remplacement du parking par 60 logements	<p>Objet : Opposition au projet d'aménagement C3 - Remplacement du parking par 60 logements</p> <p>Madame, Monsieur, Je me permets de vous écrire en tant que propriétaire concerné(e) par le projet d'aménagement C3, qui envisage le remplacement du parking (...) par la construction de 60 logements. Je souhaite exprimer mon opposition à ce projet pour plusieurs raisons d'ordre urbanistique et environnemental.</p> <p>1. Insuffisance des infrastructures existantes La densification excessive liée à l'ajout de 60 logements ne semble pas compatible avec les infrastructures actuelles du quartier. L'accès à des équipements publics essentiels, comme les écoles, les transports en commun, et les services de santé, est déjà sous tension. La création de nouveaux logements sans renforcement parallèle des infrastructures créerait des déséquilibres dans le tissu urbain.</p> <p>2. Réduction du nombre de places de stationnement Le remplacement d'un parking par des logements pose un problème majeur de gestion des mobilités, d'autant plus dans un quartier où le stationnement est déjà difficile. Les espaces de stationnement publics sont souvent saturés, et la suppression d'un parking augmenterait les difficultés pour les habitants et les visiteurs, aggravant la circulation et la congestion urbaine.</p> <p>3. Problèmes de circulation et de sécurité routière L'implantation de ces logements, en augmentant la densité de population, va accroître la circulation automobile dans une zone déjà très fréquentée. Cela pourrait générer de nouveaux problèmes de sécurité routière, notamment aux heures de pointe, et détériorer la qualité de vie des habitants du quartier.</p> <p>4. Atteinte à la qualité environnementale et au cadre de vie Le projet risque de dégrader la qualité environnementale du quartier en supprimant des espaces nécessaires à la respiration urbaine. Ce parking, même s'il est minéralisé, constitue un espace dégagé qui participe à l'aération du quartier et à la gestion des îlots de chaleur. Remplacer cet espace par une structure dense risque d'augmenter la pression environnementale sur le quartier (pollution de l'air, nuisances sonores, etc.).</p> <p>5. Non-conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) Selon les dispositions actuelles du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est nécessaire de respecter certains critères en matière de densité et de mixité des fonctions urbaines. Le projet de construction de 60 logements semble aller à l'encontre des orientations du PLU concernant la gestion de la densification et de l'aménagement des espaces publics. Pour ces raisons, je sollicite une réévaluation approfondie de ce projet. Il me paraît essentiel que des alternatives plus équilibrées, respectueuses de l'environnement et des besoins des habitants, soient envisagées afin de préserver l'harmonie urbanistique du quartier. Je reste à votre disposition pour tout échange ou participation aux prochaines concertations publiques sur ce projet. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Ps: Je ne mets en avant que plusieurs aspects fondamentaux du droit et de la réglementation en matière d'urbanisme en France, en se concentrant sur les impacts potentiels sur les infrastructures, l'environnement et la qualité de vie.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)</p> <p>Démolitions et constructions neuves</p> <p>Nombre de places de stationnement</p> <p>Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier</p> <p>Insuffisance des services face à la densification</p>
@15	E-registre	05/10/2024 12h10	oui	Poissy	Du bon et du mauvais	<p>Le projet de rénovation urbaine d'une grande partie des logements sociaux de Beauregard est une bonne nouvelle ses habitants et est même une nécessité. Seulement il est regrettable à mon sens que cette rénovation ne soit pas plus ambitieuse sur les objectifs de réduction de consommation énergétique. Pas de recours aux énergies renouvelables, ce qui devrait être une obligation pour atteindre les accords de Paris pour le climat. Il n'y a d'ailleurs aucune amélioration aux sujet des déplacements, le sujet est pourtant important. La rénovation du centre André Malraux, est également une bonne chose. Reste à savoir quel projets vont être portés pour que le quartier puisse rayonner dans la ville et les autres quartiers. Il y a une grosse attente des familles et plus généralement du jeunes publique. Un des atouts de ce quartier est qu'il est serte le moins dense de Poissy et j'ai de nombreux espaces verts. Mais cet atout n'est pas une raison suffisante de bétonner pour y construire de nouveaux logements. Ce quartier dont bon nombres d'habitants pourrais en venter les avantages, mais également leurs attentes, n'est pas assez écouté. Nous devons prendre en compte ses atouts pour les pérenniser et ses faiblesse pour améliorer le cadre de vie. Même si nous n'y habitons pas, nous finissons toujours par y mettre un pied et force est de constater que ce quartier est une chance pour notre ville. Faisons confiance à nos habitants et respectons leurs paroles.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)</p> <p>Démolitions et constructions neuves</p> <p>Insuffisance des services face à la densification</p> <p>Disparition des espaces de jeux pour enfants</p>
@16	E-registre	06/10/2024 13h10	oui	Poissy	Pas d'accord sur le changement.	<p>Peut être un immeuble, ou de tout petits immeubles, mais pas comme prévu. Après la Coudraie, et Maurice Clerc, cette partie de Poissy a assez d'habitants. Et puis enlever un peu de verdure, n'est pas bien. Un peu d'habitants en plus, oui, mais pas ce qui est prévu.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)</p> <p>Démolitions et constructions neuves</p>

@17	E-registre	07/10/2024 13h10	oui	Poissy	Contestation de projet de PLUI	Bonjour, Suite à l'ouverture de la concertation publique du PLUI, je vous fais part de mon total désaccord quant à la réalisation du projet de construction de logements dans la zone LRYE sud (C3 sur le plan). Mon logement est (...) avec une vue traversante du côté séjour aire de jeux végétalisée et du côté cuisine espaces verts et du parking. Il est absolument inacceptable de prévoir un nouveau bâtiment dans une zone déjà largement urbanisée, où se trouvent déjà une tour et deux bâtiments. Ajouter un immeuble supplémentaire aggraverait la situation. Je vous demande de bien vouloir revoir ce projet irrationnel et prendre en compte ma contestation à ce projet. Bien cordialement	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Disparition des espaces de jeux pour enfants
@18	E-registre	15/10/2024 20h10	non	Poissy	Refus d'urbanisation	Le secteur est déjà fortement enclavé de par son historique de bassin ouvrier. Y ajouter des copro même avec de belles façades ne permettra pas aux habitants déjà très nombreux sur une petite superficie d'améliorer leur cadre de vie. D'autant que végétaliser les espaces publics devient crucial dans nos villes et pour ce qui est des conséquences liées au manque de stationnement cela ne risque pas d'en faire un parc plus attractif pour les usagers. En tant qu'habitant sur L'avenue Iyautey je m'oppose totalement à ce projet.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier
@19	E-registre	15/10/2024 21h10	oui	Poissy	Approbation total à ce projet	Je suis propriétaire dans la résidence bois de villiers, juste à côté du quartier Beauregard. J'adhère absolument à ce projet qui tire le quartier vers le haut, l'embellit, et va introduire la mixité dans un quartier qui a grandement besoin, notamment la construction de nouvelles résidences rue de Villiers. Personnellement, je préfère voir des bâtiments neufs plutôt que les voitures abandonnées et polluent la vue, c'est dégueulasse !!! est bien de restreindre les places de stationnement car cela dissuadera ceux qui utilisent la voie publique comme un dépotoir de véhicules hors d'usage et plus de la moitié des voitures stationnés à Beauregard sont concernés. Il faudra impérativement aller plus loin et rendre les parkings payants car il n'est pas normal d'utiliser gratuitement la voie publique pour ses besoins personnels : stationnement, cela permettra de libérer les places. Dans la commune de Villeneuve-la-Garenne par exemple, l'institution des parkings payant a permis de nettoyer la ville des carcasses de voitures. Les arbres pourraient être plantés ailleurs. Mes encouragements à l'équipe municipale.	Contribution positive
@20	E-registre	16/10/2024 10h10	oui	Poissy	Analyse du projet : business as usual, rien ne change, rien d'ambitieux, rien pour les habitants	À propos de l'aspect environnemental : - Pas de projets de gestion de biodéchets collectif : intégrer dès le début un projet de gestion des biodéchets (déchets des habitants + déchets des espaces verts) avec une gestion intégrée des biodéchets revalorisés pour protéger les sols, les espaces verts. - Rien sur la prise en compte du plan Zéro Artificialisation Net : sur la carte, il y a moins d'espaces verts collectifs qu'avant. C'est un problème : capitaliser sur les espaces verts en intégrant plus de plantes vivaces qui coutent peu à l'entretien, et apporte de la couleur toute l'année. Aucune opportunité de désimperméabiliser les sols et d'adopter une politique public sur la résilience alimentaire pour les habitants. Intégrer des zones de cultures pour les habitants. - Comment permettez-vous la continuité des trames écologiques (pollution lumineuse, retour de la biodiversité, etc). Il n'y a aucune proposition tangible dans votre proposition de projet. À propos de la voirie - 60 logements sociaux pour plus de voirie : préciser si ce sont des routes, des voies de bus, des chemins adaptés pour les vélos. La mobilité douce dans le quartier est déjà en place. Nous nous attendions à plus de propositions pour connecter les habitants au reste de la ville et donc dans la prise en compte des autres quartiers. Et où passent ces personnes ? Si toutes les villes font disparaître les logements sociaux, on fait quoi avec la vie de ces familles ? - 330 logements privés : où vont les habitants en difficulté qui demandent des logements sociaux ? Est-ce encore une démarche néolibéral de vendre des terrains aux plus offrant et faire survivre les promoteurs à coût d'argent public ? Cette démarche va accentuer la paupérisation qui était déjà un problème. - Comment gérez-vous les sans abris ? Comment sont-ils et elles incluses dans ce projet ? (ou est-ce que vous allez les faire disparaître comme pendant les Jeux Olympiques) Vie associative et services - Comment prenez-vous en compte les activités associatives qui aident les personnes à se rapprocher de l'emploi ou le développement d'activité, d'apprentissage là où quelques boîtes à livres ? Où est le plan à long terme d'accompagnement d'intégration d'une population exclue ? Quelles structures d'accueil pour filles et femmes discriminées, ou victimes de violence et harcèlement. - Quels services supplémentaires apportent réellement ce projet ? Quelles compétences et métiers attirez-vous ? Si c'est pour faire venir une énième activité de restauration de mal-bouffe à base de burger et de donuts, ce n'est pas ce que la population demande.	Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Insuffisance des services face à la densification

@21	E-registre	16/10/2024 16h10	oui	Poissy	Analyse du projet : business as usual, rien ne change, rien d'ambitieux, rien pour les habitants	<p>À propos de l'aspect environnemental : - Pas de projets de gestion de biodéchets collectif : intégrer dès le début un projet de gestion des biodéchets (déchets des habitants + déchets des espaces verts) avec une gestion intégrée des biodéchets revalorisés pour protéger les sols, les espaces verts.- Rien sur la prise en compte du plan Zéro Artificialisation Net : sur la carte, il y a moins d'espaces verts collectifs qu'avant. C'est un problème : capitaliser sur les espaces verts en intégrant plus de plantes vivaces qui coutent peu à l'entretien, et apporte de la couleur toute l'année, et favorise la biodiversité - Aucune opportunité de désimperméabiliser les sols et d'adopter une politique public sur la résilience alimentaire pour les habitants. Intégrer des zones de cultures pour les habitants.- Comment permettez-vous la continuité des trames écologiques (pollution lumineuse, retour de la biodiversité, etc). Il n'y a aucune proposition tangible dans votre proposition de projet.À propos de la voirieSuppression de 60 logements sociaux pour plus de voirie : préciser si ce sont des routes, des voies de bus, des chemins adaptés pour les vélos. La mobilité douce dans le quartier est déjà en place. Nous nous attendions à plus de propositions pour connecter les habitants au reste de la ville et donc dans la prise en compte des autres quartiers. Et où passent ces personnes ? Si toutes les villes font disparaître les logements sociaux, on fait quoi avec la vie de ces familles ?Suppression de 330 logements privés : où vont les habitants en difficulté qui demandent des logements sociaux ? Est-ce encore une démarche néolibérale de vendre des terrains aux plus offrant et faire vivre les promoteurs à coût d'argent public ? Cette démarche va accentuer la paupérisation qui était déjà un problème.- Comment gérez-vous les sans abris ? Comment sont-ils et elles incluses dans ce projet ? (ou est-ce que vous allez les faire disparaître comme pendant les Jeux Olympiques) un peu fort mm si c'est vrai ! Vie associative et services- Comment prenez-vous en compte les activités associatives qui aident les personnes à se rapprocher de l'emploi ou le développement d'activité, d'apprentissage là il n'y a que des quelques boites à livres qui font office d'accès à la culture. Où est le plan à long terme d'accompagnement d'intégration d'une population exclue ? Quelles structures d'accueil pour filles et femmes discriminées, ou victimes de violence et harcèlement.- Quels services supplémentaires apportent réellement ce projet ? Quelles compétences et métiers attirez-vous ? Si c'est pour faire venir une énième activité de restauration de mal-bouffe à base de burger et de donuts, qui reste à l'opposé de ce que la population demande (cf les cahiers de doléance resté caché par le président de la république, et qu'Hélène Desplanques a diffusé sous forme de film)Sourceshttps://www.francebleu.fr/infos/economie-social/la-realisateurice-lilloise-helene-desplanques-redonne-vie-aux-cahiers-de-doleances-qui-dorment-aux-archives-2835759https://www.france.tv/france-3/nouvelle-aquitaine/la-france-en-vrai-aquitaine/5660031-les-doleances.html</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Insuffisance des services face à la densification</p>
						<p>Bonjour,Je suis locataire dans le quartier de Beauregard et je conteste le projet de construction des nouveaux immeubles pour plusieurs raisons : 1. Le projet de construction porte atteinte à l'ensemble paysager et naturel du quartier de BeauregardDans un avis rendu le 27 décembre 2023, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, concernant l'évaluation environnementale préalable relative au projet de renouvellement urbain du quartier de Beauregard, a mis en exergue (à la page 11 de son avis) que le quartier de Beauregard contient : "de nombreux espaces ouverts plantés qui forment un ensemble d'une grande valeur tant d'un point de vue paysager et naturel que de la réduction des effets d'îlot de chaleur urbain". Elle précise en outre que ces espaces verts sont : "une ressource potentielle du point de vue de la qualité des sols, dont certains n'ont jamais été artificialisés (ou peu) et possèdent donc à l'évidence de nombreuses fonctionnalités écologiques". Il en résulte que le projet de construction de nouveaux logements va avoir un impact considérablement négatif sur les qualités paysagères dont disposent le quartier de Beauregard depuis sa création, c'est-à-dire depuis les années 1960, puisque le projet prévoit notamment de supprimer entièrement de vastes zones d'espaces verts collectifs (6 583 m<sup>3</sup> d'après le rapport de présentation du projet) qui jouent un rôle très important lors des épisodes caniculaires que subissent les habitants du quartier. Ces espaces permettent, par la présence de nombreux arbres adultes, de contrer la chaleur en assurant une régulation naturelle des températures. 2. Le projet de construction contribue à une artificialisation massive des sols du quartier de BeauregardL'autorité environnementale met en avant, en page 12, que le projet de construction de logements contribue à "artificialiser de nouveaux sols qui sont d'actuels espaces libres". Il convient de rappeler que ces sols -pour la très grande majorité- n'ont jamais connus d'artificialisation et possèdent en ce sens des fonctionnalités écologiques</p>	

@22	E-registre	17/10/2024 16h10	oui	Poissy	Désaccord concernant le projet	<p>très importantes : les vastes et actuels espaces de pelouse assurent un filtrage naturel des eaux pluviales (très utile lors de périodes d'inondations comme c'est le cas actuellement dans les Yvelines en octobre 2024). Le projet de densification urbaine va donc porter gravement atteinte à la qualité des sols, et va contribuer à une artificialisation massive alors même que le législateur poursuit à l'échelle nationale un objectif de zéro artificialisation. 3. Le projet de construction est susceptible d'avoir un impact sur la santé humaine. L'autorité environnementale met en exergue, en page 13, qu'en l'état "le projet de renouvellement urbain est susceptible d'avoir un impact sur la santé humaine". En effet, le projet prévoit la construction de nouveaux logements près d'axes routiers très bruyants au niveau de la rue de Villiers ou encore de l'Avenue Blanche de Castille. En ce sens, l'autorité environnementale a relevé que ces axes routiers contribuent à exposer les habitants des futurs immeubles situés en bord des routes à des nuisances sonores pouvant dépasser 60 voire 65 dB en période diurne alors que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande de ne pas dépasser une exposition de 53 dB en journée et 45 dB la nuit. Le projet prévoit également la reconstruction de places de stationnement au plus près des fenêtres des habitants des bâtiments existants. Ainsi, dans les parcelles C2, les véhicules seront stationnés à quelques mètres à peine des fenêtres des habitants. Les habitants actuels vont donc subir une aggravation de la qualité de l'air puisque les espaces verts vont être remplacés par des places de stationnement avec tous les inconvénients qui vont avec : pollution atmosphérique ou risque d'incendie de véhicules au plus près des habitations. Sur ce point, l'autorité environnementale énonce, en page 10 de son avis, qu'il faut "éviter d'autant que possible la densification résidentielle des secteurs les plus exposés aux pollutions atmosphériques et sonores, liées notamment aux axes routiers". Enfin, la construction de logements va également contribuer à une très forte perte de la durée d'ensoleillement pour les habitants des logements existants qui vont se retrouver face à des immeubles imposants qui vont réduire la durée mais également l'intensité de l'ensoleillement, qui est très utile en hiver pour réchauffer les habitations et offrir une lumière naturelle. 4. Le projet de construction ne prend pas en compte l'enjeu de la mobilité et des transports en commun. Le quartier de Beaugerard souffre actuellement d'une très mauvaise desserte par les lignes de bus régulières. La ligne de bus 3, reliant la gare RER de Poissy au quartier de La Coudraie via le quartier de Beaugerard, fait l'objet d'une saturation chronique aux heures de pointes et heures creuses en raison d'une forte affluence de passagers, et d'une fréquence de passage de bus assez faible à certains moments de la journée. Les autorités publiques n'ont donc pas les moyens, en l'état, de satisfaire les besoins des habitants de Beaugerard en matière de mobilité. Construire de nouveaux logements ne ferait donc qu'aggraver la situation qui est déjà assez pénible à vivre au quotidien pour les habitants actuels. Le projet de densification urbaine porte aussi gravement atteinte à la circulation piétonne puisque les cheminements sécurisés actuels vont disparaître au profit de routes et de places de stationnement, rendant donc très difficile le déplacement à pied. Il est utile de rappeler que le quartier de Beaugerard compte de nos jours des îlots arborés et piétonniers qui permettent aux piétons de bénéficier d'une surface importante pour se promener sans risque de rencontrer des véhicules. Il en découle donc que le projet, tel que présenté par la communauté urbaine, n'offre pour les piétons aucun itinéraire permettant une circulation dissociée des flux automobiles. 5. Le projet de construction de logements au sein du quartier Beaugerard ne respecte pas la dimension patrimoniale du quartier. En page 17 de son avis, l'autorité environnementale précise, qu'au vu des pièces communiquées par la communauté urbaine, le projet de renouvellement urbain "prévoit de construire principalement dans la partie nord du quartier [les 3 parcelles en zone C2 appartenant au bailleur LRYE], c'est-à-dire proche de la Villa Savoye, en implantant des nouveaux immeubles sur les espaces libres, alignés sur la voie". L'autorité environnementale conclut que cela contribue à opérer une "rupture avec la composition d'origine". Il convient de préciser que la Villa Savoye, située à moins de 300 mètres à vol d'oiseau des parcelles C2, est un monument historique, intégré au réseau du Centre des Monuments Nationaux (CMN) et qu'elle fait aussi l'objet d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. J'alerte aussi à titre personnel sur un risque de co-visibilité entre les nouveaux immeubles et la Villa Savoye. En effet, depuis la Villa Savoye, il sera possible d'apercevoir depuis le côté droit (qui n'est pas entièrement boisé) les nouveaux immeubles. Actuellement, la position en retrait des bâtiments existants permet de ne pas obstruer la vue depuis la Villa Savoye. Les nouveaux immeubles, en prenant en compte les éléments de sécurité qu'ils comporteront comme les garde-corps, risquent de porter atteinte à une perspective suivant l'orientation des garde-corps qui risquent de produire un "effet miroir" avec la réflexion de la lumière du soleil. Enfin, les nouveaux immeubles risquent de porter atteinte à la vitalité de l'alignement d'arbres qui se trouve en bordure de la rue de Villiers. 6. Le projet de construction de logements s'accompagne d'une empreinte environnementale négative. En page 15 de son avis, l'autorité environnementale précise que les nouveaux logements que souhaite construire la communauté urbaine avec les bailleurs sociaux n'offrent pas les avantages des bâtiments existants qui sont "des logements traversants qui permettent un meilleur rafraîchissement l'été par ventilation naturelle ainsi qu'un plus grand ensoleillement l'hiver". Les bâtiments existants disposent aussi "d'ouvertures sur des extérieurs peu bruyants". C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que je m'oppose à la construction de logements sur les parcelles C2 et C3. Je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à mon message. Cordialement,</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)  Démolitions et constructions neuves  Nombre de places de stationnement  Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier  Insuffisance des services face à la densification</p>
-----	------------	---------------------	-----	--------	--------------------------------	---	---



@23	E-registre	17/10/2024 20h10	non	Poissy	Contester certains éléments du projet de réaménagement du quartier Beaugregard	<p>Madame, Monsieur,(...). Je vous écris en tant que personne concernée par le projet d'aménagement, qui envisage le remplacement du parking et d'un espace de verdure situé avenue du maréchal LYAUTEY par la construction de 60 logements !! Rien que de le citer m'attriste énormément. Je souhaite exprimer mon opposition pur et simple à ce projet pour plusieurs raisons. C'est d'abord non-conforme avec le PLU lui même ! En effet, selon les dispositions actuelles du Plan Local d'Urbanisme , il est nécessaire de respecter certains critères en matière de densité et de mixité des fonctions urbaines. Le projet de construction de 60 logements semble aller à l'encontre des orientations du PLU concernant la gestion de la densification et de l'aménagement des espaces publics.L'insuffisance des infrastructures existantes déjà pour le parc de logements existant ! Qu'en serais si on y ajoute 60 autres logements ?Ne serait ce pas une densification excessive ? En tout cas cela ne me paraît pas être compatible avec les infrastructures actuelles du quartier. Aussi, comme vous pourriez le constater l'accès aux équipements et établissements publics essentiels, comme les écoles, les transports en commun, et les services de santé, est déjà sous tension. La création de nouveaux logements sans renforcement parallèle des infrastructures créerait des déséquilibres dans le tissu urbain.Vous prévoyez de supprimer un nombre important de places de stationnement. Pour les replacer par des logements ! Cela va poser un problème majeur de gestion des mobilités, d'autant plus dans un quartier où le stationnement est déjà très difficile. Les espaces de stationnement publics sont souvent saturés, aggravant la circulation et la congestion urbaine. pointe, et détériorer la qualité de vie des habitants du quartier. - Vous prévoyez de supprimer des espaces verts nécessaires à la respiration urbaine. Cela va porter atteinte à la qualité environnementale et au cadre de vie et risque certainement d'augmenter la pression environnementale sur le quartier (pollution, nuisances sonores, . Pour ces raisons, et bien d'autres je sollicite une réévaluation raisonnable et logique de ce projet. Il me paraît essentiel que des alternatives plus équilibrées, respectueuses de l'environnement soient étudiées afin de préserver l'harmonie urbanistique du quartier.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Nombre de places de stationnement Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier Insuffisance des services face à la densification</p>
@24	E-registre	18/10/2024 06h10	oui	Poissy	Oui à la rénovation mais non à la bétonisation.	<p>Habitant du quartier de Beaugregard depuis plus de 30 ans, je suis triste de constater que de la rue de Villiers jusqu'à l'école Ronsard pas un espace libre, même au plus près du site radioélectrique de Ronsard, n'a été oublié à la bétonisation. Corneille n'accueillant pas de nouvelle construction semble plus privilégiée ...Je m'attendais à un projet plus verdoyant avec une rénovation raisonnée et une amélioration du vivre ensemble (diversité commerciale, structures associatives, ...). Je constate l'inverse à savoir une augmentation de la densité urbaine et une réduction des îlots de verdure facteurs bien connus aujourd'hui pour ces effets néfastes sur la population et la planète.Les objectifs de ce projet ne sont pas en adéquation avec les habitants du quartier et la planète mais en adéquation avec ceux de nos élus souhaitant à marche forcée densifier la population de tous les quartiers de Poissy.Avec mon remerciement pour cette consultation.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier</p>
@25	E-registre	18/10/2024 12h10	oui	Poissy	Avis favorable - Poissy a besoin de logements	<p>Avis favorable au projet. Le quartier de Beaugregard, dont je suis résidant, est le plus vétuste de Poissy. Il a besoin d'une rénovation et la ville a besoin de logements pour accueillir de nouveaux habitants et permettre l'accession à la propriété. Dans le contexte économique actuel, ce projet est une bouffée d'oxygène.</p>	<p>Contribution positive</p>

@26	E-registre	18/10/2024 16h10	oui	Poissy	Avis très défavorable concernant les constructions C2 et C3	<p>Le projet au niveau de la rue DEVILLIERS est totalement disproportionné :•Vous proposez de supprimer environ 192 places de parking public en ajouter 140 logements* sans précisez le nombre de parking privé qui seront créés.  (*Construction2 : +100 logements; Construction3 : +60 logements ;Démolition3: -10 logements;Démolition4 : -10 logements)•Vous proposez de supprimer 2515m² d'espaces végétalisés (ECV N°1) sans expliquer les alternatives pour les enfants de ce quartier. •La seule alternative que vous proposez concernant les parkings est un "renforcement des circulations douces" sans aucune précision et sans prendre en compte que le quartier de BEAUREGARD est éloigné du centre-ville de plus d'un km avec une pente dépassant les 4% pour l'avenue blanche de castille et plus de 7% pour l'avenue de la tournelle et la rue Paul Poret. Ces rues étant d'ailleurs utilisées par des véhicules à moteur dépassant allègrement les 30 KM/H maximum autorisés. Il est donc évident que sur cette partie du projet, le seul objectif est financier au détriment des habitants de cette partie du quartier beauregard avec une pensée particulière pour tous les habitants qui se sont saignés aux quatre veines pour racheter leur HLM aux bailleurs sociaux aux 61, 63, 65 et 67 avenue du maréchal Lyautey. Leurs immeubles ne seront pas rénovés et en plus ils seront dévalués du fait de la suppression des stationnements, de la multiplication des vis-à-vis et la suppression de nombreux espaces verts. Au niveau global du quartier : Vous proposez, dans « Un quartier résidentiel représentant 336 logements en copropriété et 1 772 logements sociaux » soit 2108 logements la construction de 270 logements supplémentaires (330 créations – 60 démolitions). Cela représentera une augmentation importante de près de 13% de la population du quartier. Que proposez pour en termes de services publics notamment scolaires pour faire face à la future augmentation de la population ?</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)  Démolitions et constructions neuves  Nombre de places de stationnement  Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier  Insuffisance des services face à la densification</p>
@27	E-registre	18/10/2024 17h10	oui	Poissy	Avis négatif	<p>En tant que propriétaire de ma résidence principale (...), je m'oppose à la construction des logements prévus à l'emplacement C3 qui nous privera de nombreuses places de parking dans un quartier déjà en pénurie, et qui créera un vis-à-vis direct sur notre résidence. La création d'une voie au sud-est de notre bâtiment privera les enfants d'une zone sécurisée dans laquelle ils peuvent actuellement jouer librement sans craindre de se faire faucher par une voiture. Cordialement,</p>	<p>Démolitions et constructions neuves  Nombre de places de stationnement  Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier  Disparition des espaces de jeux pour enfants</p>
@28	Registre papier Mairie de Poissy	18/09/2024	oui	Poissy		<p>Alors qu'il n'y a pas assez de logements sociaux vous en détruisez 60.  Bien sûr, vous en construisez 330, mais privés !  Vous valoriserez les espaces verts, mais en détruisant 6583 m².  Place Savorgnan de Brazza, l'immeuble a été réhabilité !!!  J'espère que les autres le seront un peu mieux.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)  Démolitions et constructions neuves</p>
@29	Registre papier Mairie de Poissy	12/10/2024	oui	Poissy		<p>Les évolutions du PLU envisagées sont scandaleuses au moins sur deux points :  -Les surfaces collectives végétalisées (EVC) passeraient de 13 613 m² à 7 030 m², soit une perte de près de 50% (page 21 du rapport).  -Les nouveaux bâtiments construits sont placés devant le nez des rares propriétaires du quartier. Ce sont eux qui payent cette rénovation. Les propriétaires bailleurs s'en sortent bien.  La copie est à revoir.</p>	<p>Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV)  Démolitions et constructions neuves  Atteinte aux conditions de vie des habitants du quartier et perte de valeur de l'immobilier</p>
30	Registre papier André Malraux	18/10/2024	oui	Poissy		<p>Bonjour,  Où les parkings vont se trouver et combien de places sont prévues</p>	<p>Nombre de places de stationnement</p>

31	Registre papier André Malraux	18/10/2024	oui	Poissy	<p>Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, Bonjour, Beaugard a été pensé pour une population active dans le monde de l'automobile, donc des parkings pensés pour des particuliers. Aujourd'hui nous voyons beaucoup d'habitants d'un autre monde du travail : sociétés diverses du bâtiments soit beaucoup de véhicules de service (fourgons, camionnettes) en plus de leur voiture privée. - ceci en préambule pour justifier le manque de place de stationnement - la mixité sociale, parlons à l'origine : des portugais, des espagnols, des italiens, et des français bien sûr dont beaucoup de bretons. Tout le monde vivait bien ensemble et Beaugard était propre, après au bout de 10 ans eh bien... mais ce n'est pas l'objet... je suis contre toute nouvelle construction. Les espaces verts supprimés NON et NON supprimés les aires de jeux des enfants NON. En conclusion il faut penser à nous Français et autres européens qui ont fait Beaugard agréable ou y vivre.</p>	<p>Nombre de places de stationnement Suppression d'Espaces Collectifs Végétalisés (ECV) Démolitions et constructions neuves Disparition des espaces de jeux pour enfants</p>
----	----------------------------------	------------	-----	--------	---	--